

## Description sommaire du territoire

### LIMITES ET LOCALISATION

La réserve occupe une superficie d'environ 261,2 km<sup>2</sup> à moins de 6 kilomètres à l'est du hameau de Clova, à 35,2 kilomètres au nord-ouest du secteur de Parent (ville de La Tuque) et à 48,6 kilomètres au sud d'Obedjwan.

### MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve est composé de buttes et de buttons recouverts de dépôts d'origine glaciaire (mélange de till indifférencié mince et de plus d'un mètre) et d'origine fluvioglaciaire, le tout entrecoupé de dépôts organiques. L'altitude y varie peu (de 405 à 570 mètres), et plusieurs eskers marquent le paysage.

### MILIEU BIOLOGIQUE

Le territoire est caractérisé par l'omniprésence de milieux hydriques et humides et de forêts croissant sur des sols dont le drainage est mauvais. À la suite du grand feu de 1995 et en raison des récoltes forestières des dernières décennies, plus de 85 % du territoire forestier est en régénération ou est âgé de moins de 80 ans. La biodiversité demeure à caractériser mais la réserve abrite vraisemblablement un échantillon représentatif des espèces qui fréquentent la portion méridionale de la forêt boréale.

### MILIEU SOCIAL

Deux pourvoies sans droits exclusifs sont exploitées dans cette réserve projetée, soit la Pourvoirie du lac Tessier et le Domaine d'Oskélanéo. Le lac Tessier est un plan d'eau d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages. La réserve est notamment fréquentée pour la chasse, la pêche et le piégeage.

### CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve est représentative des écosystèmes de la portion sud-ouest de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin.

### PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Afin d'améliorer la représentativité de la réserve et de mieux protéger la biodiversité, un agrandissement totalisant 93 km<sup>2</sup> est proposé. Le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo ».

## Principales activités permises et interdites\*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Chasse	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Pêche	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Piégeage	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Recherche et éducation	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoies et réserves fauniques	<input checked="" type="checkbox"/> Permise
Ensemencement	<input checked="" type="checkbox"/> Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Permise

\* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

\*\* Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Le lac Edmond, un secteur affecté par les grands feux de 1995 (A. R. Bouchard)

La pourvoirie Tessier, au sud du lac du même nom (A. R. Bouchard)



De nombreux eskers marquent le paysage, dont celui qui sépare le lac du Martin-Pêcheur du lac des Sportifs (A. R. Bouchard)

Les aires protégées  
au Québec :



Un héritage pour la vie

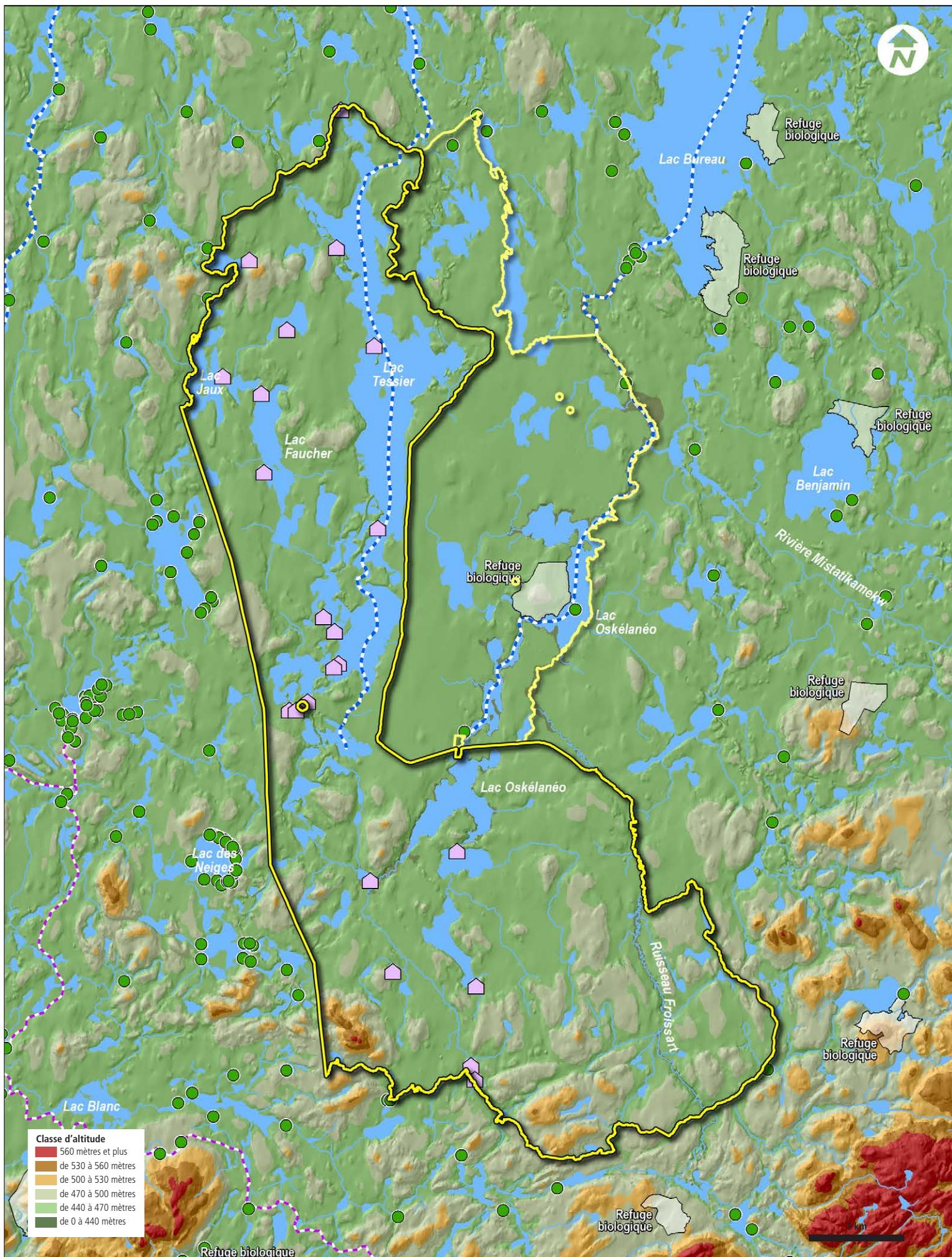


## La réserve de biodiversité projetée du Brûlis- du-Lac-Oskélanéo



Un paysage de  
lacs et de milieux  
humides marqué  
par le passage  
fréquent du feu





## La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

